



RAPPORT

présenté par M. Pompéi

Maire de SAINT-PIERRE, à la Séance du Conseil Municipal

du 7 Novembre 1906

Mes Chers Collègues

Notre session du Conseil Municipal s'ouvre cet automne dans des circonstances assez critiques. Déjà l'année dernière à la même époque la Colonie était à l'agonie, aujourd'hui on peut virtuellement dire qu'elle n'existe plus.

A qui la faute?... je ne récriminerai contre personne. A quoi bon se plaindre lorsque tout s'en va, et que notre petite patrie elle-même disparaît?

Le Conseil Municipal aura dans la session actuelle à examiner deux ordres de choses.

1^o — La situation de la Colonie et les moyens propres de mettre un terme à l'expatriation.

2^o — La situation financière de la Commune de Saint-Pierre et le traitement qui lui est fait par l'administration.

Sur la 1^{re} question, le rôle du Conseil Municipal se borne uniquement à émettre des vœux. L'expérience nous a malheureusement appris en cette matière que le sort des vœux, surtout ceux du Conseil Municipal de Saint-Pierre, est de ne jamais être pris en considération.

J'espère cependant qu'après nous aurons fait entrevoir à la Métropole qu'elle est en train de perdre à tout jamais, celle qui fut, si petite qu'elle soit, relativement parlant, sa meilleure colonie, et à l'administration locale qu'elle n'aura plus à administrer, si les errements actuels se perpétuent, qu'un rocher sans habitants, on finira peut-être par voir qu'il y a quelque chose à tenter pour notre pays plus négligé jusqu'à ce jour par la Métropole que la dernière peuplade de nègres du Haut-Oubangui.

Sur la 2^{me} question le Conseil Municipal

de Saint-Pierre aura à examiner s'il peut accepter le rôle humiliant que l'administration veut lui imposer, rôle indigne d'élus d'une population de blancs, de Français venus de France, ou fils et petits fils de français nés en France.

On vous demande, mes chers collègues quel serait à votre avis les moyens de limiter l'expatriation.

Il est bien temps de chercher le remède, lorsque le mal s'est déjà produit.

Si nos compatriotes se rendent de Saint-Pierre au Canada ou aux Etats Unis, c'est qu'à Saint-Pierre ils n'y trouvent plus de moyens d'existence ou pour mieux dire le moyen de travailler pour l'existence. Nos Saint-Pierrais étaient en effet trop attachés à ce sol par leurs liens de famille, par leurs habitudes, par leurs souvenirs par leurs professions même, pour s'en détacher facilement. S'ils s'exilent, le résultat en est dû uniquement à la triste situation économique qui nous est faite.

Depuis peut-on dire 1816, époque où les premiers colons de nos îles furent rapatriés à Saint-Pierre, notre pays n'avait jamais connu la misère et pendant de longues années non seulement tout le monde y vivait à l'aise, mais de grosses fortunes y ont trouvé leur germe et leur développement. Il faut dire que Saint-Pierre était alors un port librement ouvert à tout venant et dont la population ne connaissait pas, pour ainsi dire, l'impôt. Aujourd'hui la situation est tout autre, notre rade est plus fermée aux navires métropolitains et étrangers qu'un port mis en quarantaine et nos malheureux concitoyens payent par tête une moyenne de 135 francs d'impôts, c'est-à-dire une imposition plus forte que dans n'importe quelle ville du monde.

La prospérité de Saint-Pierre était jalousee par Saint-Jean qui cherchait notre perte; l'administration française, locale ou métropolitaine, loin de nous donner des moyens de combattre contre Terre-Neuve

lui a prêté la main pourachever notre ruine. On a commencé d'abord par l'application du tarif douanier, absurde dans un pays qui ne produit rien et qui reçoit tout de la Métropole et de l'étranger. Et où a continué ensuite par les droits de navigation, par l'octroi de mer, par l'impôt foncier, par l'abandon du French Shore, par l'écrasement en un mot de toute industrie, de tout commerce, et par le blocus complet de notre port.

Comment s'étonner après cela que nos concitoyens s'expatrient! Aussi, arrêter leur exode, est cette année chose impossible. Tout ce qu'on peut faire c'est d'essayer de faire en sorte que l'année prochaine le même mouvement ne se renouvelle avec encore plus d'intensité. Pour cela il y a en effet des réformes à faire.

Nous nous contenterons d'en indiquer quelques unes.

Mise à la charge complète de la Métropole des dépenses qui lui incombent réellement.

Ces dépenses sont à mon avis les suivantes:

1^o Service Postal.

Saint-Pierre et Miquelon est en effet la seule Colonie française qui supporte les frais de son service postal. Des colonies riches comme l'Algérie, la Tunisie, l'Indochine ont leurs services postaux uniquement subventionnés par la Métropole. Saint-Pierre - Miquelon seul est mis à l'écart, considéré avec dédain. Si cependant, l'on envisage que loin d'apporter des lettres à quelques fonctionnaires ou à quelques soldats, comme cela se passe dans d'autres colonies, le service postal de Saint-Pierre alimente toute la flottille de pêche des bancs de Terre-Neuve, c'est-à-dire transporte la correspondance de plus de 8000 marins, renseigne les armateurs de Fécamp, de Bayonne, de Dinan, de Cancale, de Saint-Malo, de Granville, les banquiers des mêmes régions, les négociants de Bordeaux, de Rouen, et de Marseille, on s'aper-

çoit facilement que la Métropole est plus intéressée directement à notre service postal, que par exemple à celui des Comores ou de Tahiti. Or, ce service, fait avant tout et surtout, dans l'intérêt des métropolitains, c'est nous contribuables Saint-Pierrais qui le payons entièrement. C'est une anomalie, je dirai plus, c'est une injustice criante à notre égard. On trouverait déjà là Messieurs, si justice nous était rendue 100.000 fr de réduction pour le budget local.

2^e — *Entretien des phares*

Nos phares servent soit au commerce international, soit aux navires métropolitains. C'est une charge qui devrait donc incomber entièrement, et comme entretien et comme personnel, à la Métropole.

3^e — *Service de la poste à terre*

Nos facteurs et notre poste distribue plus de lettres aux marins métropolitains, patrons et équipages qu'aux Saint-Pierrais eux-mêmes; de plus, la plupart des lettres écrites par les marins de la flotte du Banc en France, partent d'ici non affranchies et c'est encore la métropole qui bénéficie et du timbre et de la surtaxe. Il semble juste que le service de la poste de Saint-Pierre soit, dans ces conditions, mis à la charge de la Métropole. Ce ne serait qu'une restitution qu'elle nous ferait.

4^e — *Service Médical*

Nos médecins touchent des salaires presque insignifiants à l'hôpital établi dans l'intérêt unique des métropolitains, et il est normal d'augmenter leur traitement de ce chef, de manière à ce qu'ils ne cherchent pas une compensation dans les soins qu'ils sont appelés à donner aux particuliers.

5^e — *Subvention Métropolitaine*

Le creusage du Barachois ayant été fait uniquement dans l'intérêt des navires de la Métropole, il est naturel que cette dernière nous continue, la subvention de 86.000 fr qu'elle nous a fait jusqu'à ce jour.

Si l'administration métropolitaine qui prodigue quelquefois de l'or sur des sols stériles, entre dans cette manière de voir, elle aura fait quelque chose pour le pays. Elle nous doit d'autant plus de se rendre à l'évidence, qu'elle nous a enlevé le French Shore sans nous donner en revanche aucune compensation ni matérielle ni pécuniaire.

Enfin elle ne nous ferait qu'un sort à peu près égal à celui d'autres Colonies plus riches que la nôtre et elle a les moyens d'agir dans ce sens, en raison même des économies réalisées par elle pendant les dernières années sur les primes accordées à l'exportation de la morue.

Etablissement d'un appareil frigorifique

Cet établissement s'impose plus que jamais après la perte du French Shore.

Saint-Pierre est en effet peuplé par des petits pêcheurs, et, si on fait quelque chose

pour eux, ces petits pêcheurs ne s'expatrieront jamais, parce qu'ils ne trouveront pas ailleurs une situation aussi florissante que celle qui pourrait leur être donnée ici.

Mais pour cela il faut tout simplement qu'on leur procure les moyens d'avoir en tout temps de la boëtte et toute facilité pour la pêcher et la conserver. Toutes espèces de boëttes à certaines époques de l'année pullulent dans ce pays. Qu'on établisse un frigorifique, qu'on le réglemente très sérieusement et dans l'intérêt de tous, et l'existence de nos petits pêcheurs sera ainsi désormais largement assurée.

Ce frigorifique, c'est encore comme une compensation de la perte du French Shore que nous le réclamons. Il aura en outre un avantage plus important que celui de faire vivre aisément nos petits pêcheurs, c'est de permettre aux navires métropolitains et étrangers de venir à Saint-Pierre s' alimenter de boëtte en tous temps, et de faire en sorte qu'en y faisant des transactions commerciales ils y fassent vivre le petit commerce et la petite industrie, complètement ruinés aujourd'hui.

De plus ce frigorifique sera d'un secours précieux pour la flottille métropolitaine. On reverra grâce à lui les vieilles années de pêches fructueuses, puisqu'on sera assuré de ne pas perdre un temps précieux pour rechercher vainement de la boëtte. L'industrie morutière française sera ainsi sauvée d'un décalage imminent.

L'établissement d'un frigorifique à Saint-Pierre est en un mot non seulement une question d'utilité publique, mais même une question de vie ou de mort pour l'armement à la pêche de la morue.

Réduction à 50 centimes par tonneau de jauge des droits de navigation

On arriverait à ce moyen par la mise d'urgence à l'étude de la question d'approvisionnement d'eau des navires métropolitains.

Bien souvent des cas de typhoïde se sont déclarés à bord de ces navires causant un grand préjudice aux équipages et aux armateurs. Le Comité d'hygiène du ministère du travail et de l'hygiène pourrait très utilement examiner si la conservation de l'eau pendant plus de huit mois ne constitue pas un danger pour la santé des marins de nos équipages. En amenant les navires métropolitains à venir à St-Pierre se ravitailler d'eau, en les assurant en même temps qu'ils y trouveront de la boëtte par le moyen du frigorifique, on pourrait par la même, en raison de la plus grande quantité de navires qui rentreraient dans notre port, réduire sans inconvenient budgétaire, les droits de navigation à 50 centimes par tonneau de jauge.

Le plus grand nombre de navires rentrant à Saint-Pierre et les droits perçus sur les marchandises qui leur seraient

vendues, amènerait immédiatement une sorte de compensation.

La réduction faite par M. l'Administrateur sur ces mêmes droits est une excellente chose, si on la considère simplement comme une indication, mais elle est inefficace en ce sens que ne portant pas sur les navires qui prennent de la boëtte ou débarquent des marchandises à Saint-Pierre, elle n'opère qu'un résultat à peu près nul, et elle est en outre presque mauvaise en ce sens que la réduction devrait en principe même porter sur les navires qui font réellement des opérations avec Saint-Pierre et non sur ceux qui, simplement en relâche, n'en font pas.

Assistance publique

Dans toutes les colonies d'indigènes, ce service d'assistance publique est assuré par des asiles et des orphelinats.

A Saint-Pierre ce service n'existe pour ainsi dire pas. Le service local dépense environ 3000 fr par an pour les enfants assistés et quelques secours exceptionnels.

A notre municipalité sans ressources on laisse la lourde charge de subventionner seule le bureau de bienfaisance; elle ne peut y suffire.

Et quand on pense que pendant six mois d'hiver, on donne aux indigents à peine cinq hectolitres de charbon, on trouve véritablement que les veuves et orphelins de la mer sont bien délaissés.

Arrive une maladie et voilà des vieillards et des enfants sans feu par 15 et 20 degrés de froid et quelque fois aussi sans asile. L'Administration devrait s'occuper activement d'organiser un service d'assistance publique sérieux et en attendant d'affecter cette année une certaine somme pour secourir les misères les plus urgentes.

Travaux à effectuer

Prélever une certaine somme sur la caisse de réserve et employer les belles journées qu'on a quelque fois à Saint-Pierre pendant l'hiver pour faire des travaux d'utilité publique, serait également parer aux besoins les plus urgents de la classe ouvrière. A cet effet, on devrait surtout activer d'urgence le projet d'installation du frigorifique.

Trappes et filets

La mise à l'étude des conditions dans lesquelles on pourrait sans préjudicier à la petite pêche réglementer l'emploi des filets et des trappes à morues s'impose. C'est par ces nouveaux moyens que nos voisins de Terre-Neuve font des pêches plus fructueuses que les nôtres. Je ne suis pas compétent en la matière, mais il me semble que dans certaines saisons le filet, par exemple, pourrait être avantageusement employé pour la pêche de la morue, du haeng et de l'encornet, et la trappe sur cer-

taines cotes de Miquelon, au moment du passage du capelan, pour la pêche de la morue. Je ne vois pas bien quelles réclamations justifiées l'emploi de tels engins, bien réglementé, pourrait soulever.

Diminution de l'impôt foncier

Cette diminution a été demandée déjà par la commission de l'impôt et des patenttes. Nos immeubles sont en grande partie non habités; la valeur locative a baissé de moitié, et ce serait se conformer à l'esprit même des arrêtés, que de réduire d'abord de moitié l'impôt foncier et d'exonérer ensuite de cet impôt, les maisons inhabitées ou délaissées.

Modification du tarif douanier, et Création à Saint-Pierre d'un port d'entrepôt

Il faudrait arriver à ce que nos goëlettes ne soient pas assujetties avec leur armement à payer directement ou indirectement au trésor plus de 1500 francs d'impôts divers par unité, ce qui, par suite, entraîne leur disparition progressive en présence des navires métropolitains exonérés presque entièrement de tout impôt sur les marchandises d'armement. Pour y arriver il faudrait ne soumettre à aucun droit les marchandises nécessaires à l'armement local.

Il faudrait aussi que les marchandises françaises livrées à Saint-Pierre pour servir à l'exportation, ne payent pas les droits ~~exorbitants~~ qu'elles payent aujourd'hui ce qui diminue considérablement le chiffre de cette exportation.

A ce double résultat on ne peut y arriver, à mon avis, que par la création d'un entrepôt et une modification profonde de notre législation douanière.

En résumé Messieurs, il faut qu'une population presque exclusivement composée d'ouvriers et de pêcheurs ne soit plus assujettie à payer cette somme énorme de 135 francs d'impôt par tête, alors que dans notre colonie la plus riche, l'Indo-chine par exemple, l'impôt n'est que de 21 francs par tête, et dans la Métropole que de 93 francs.

Toutes ces modifications, j'ai l'espoir qu'on pourra y arriver, à condition de se trouver en présence d'une administration qui compte gouverner avec la population ~~et non pas contre elle, et aussi à la condition d'oublier un peu nos luttes intestines pour nous préoccuper tous de l'intérêt général et du péril commun.~~

Il nous suffit de penser un seul instant, que si l'usine à baleine avait été fondée à Miquelon, les Miquelonnais n'auraient pas été forcés de s'expatrier et qu'on aurait eu aujourd'hui un excellent port, dans cette île, pour voir tout le mal occasionné par nos discordes.

Les réformes que je vous signale, si on ne se met à l'œuvre immédiatement, si on

ne les accomplit pas à très bref délai, je peux dire que notre colonie est perdue à tout jamais, non seulement pour nous mais encore pour la Mère patrie qui la regrettera plus tard amèrement.

Je n'ai fait qu'indiquer ci-dessus Messieurs les modifications les plus urgentes. Je citerai également, à titre de mémoire, la délivrance de bourses (comme en Angleterre), aux jeunes patrons pour aller étudier à l'étranger les procédés scientifiques modernes de pêche et de conservation du poisson, la délivrance de primes aux navires qui emploiraient ces nouveaux procédés ou encore, l'établissement d'une caisse de Crédit maritime venant se substituer au système ruineux des avances.

Sur ces différentes matières, je vous inviterai, mes chers collègues, à vous prononcer sous forme de vœux.

Budget Municipal

J'en arrive enfin à la 2^{me} question, celle qui fait le principal objet de notre session: l'établissement de notre budget de l'exercice 1907.

Sur ce point mon avis est très net.

Notre Assemblée doit à sa propre dignité de ne pas le voter pour le moment, et ce parce que l'administration locale ne vous laisse ni la liberté politique ni les moyens financiers pour l'établir.

Nous ne voulons pas agoniser sous l'autoritarisme; nous ne voulons pas que le pouvoir personnel, disparu en France, puisse régner chez nous.

Blancs nous devons être traités en blancs et non en nègres de la côte des Somalis.

Républicains nous devons être traités en républicains par un gouvernement républicain.

Français de race et Français de cœur nous devons être traités comme nos frères de la Métropole.

Or de libertés politiques et de libertés municipales il n'en reste que l'ombre pour nous aujourd'hui.

En France, le budget de l'Etat est voté par la Représentation nationale, celui des départements par les Conseils généraux, celui des communes par les Conseils municipaux.

A Saint-Pierre il ne peut exister naturellement que deux espèces de budgets: Le budget du service local, et les budgets municipaux.

Comment est voté le premier?..

Comment sont votés les seconds?...

Nous avions avant un Conseil général; il a disparu. Au lieu de s'unir pour défendre les intérêts du pays, vos représentants, aux prises à leurs querelles intestines, ont fini naturellement par se faire dévorer par le pouvoir personnel.

Ce conseil général a été remplacé par

un Conseil d'administration présidé par un gouverneur qui pouvait tout et assisté par des assesseurs qui ne pouvaient rien. Car le Gouverneur lui était tout, un Louis XIV en miniature, un proconsul pour indigènes; il pouvait non seulement passer outre au vote des membres du Conseil, mais même, ces derniers n'avaient que voix consultative.

Pour accentuer encore l'absolutisme administratif, les membres, représentant la population, n'y étaient admis qu'en minorité. Il restait cependant à ces derniers la ressource de discuter ouvertement librement, de faire connaître au public leur opinion, de protester auprès du département si besoin en était.

Fini aujourd'hui. Nous contribuables nous sommes bons pour payer, mais comme on nous considère comme de *bonnes bêtes*, certainement de beaucoup inférieurs aux derniers des Malgaches, une fois que nous avons payé, on fait non seulement sans notre concours la distribution, mais encore on la fait en *catimini*, dans le plus profond secret.

Personne ne sachant rien ne peut naturellement protester contre une mesure fut-elle anti-économique, arbitraire ou simplement onéreuse pour le pays. Le ministère mal informé approuve, et l'affaire est ainsi bâclée.

Et quand on songe, Messieurs, qu'on voulait faire prêter aux maires le serment de garder le secret des délibérations. Comme vous le savez, les maires sont venus remplacer au Conseil d'Administration, les deux membres titulaires et les deux membres suppléants qui dans le décret primitif devaient être élus par la population.

Si le premier texte avait été maintenu voyez-vous des membres élus par toute la population n'ayant d'un côté que voix consultative et ne pouvant d'un autre côté même pas rendre compte de leur mandat à leurs électeurs.

Je suis persuadé quant à moi, que présenté sous sa véritable forme cette question de serment aurait reçu du Département une autre solution que celle qui lui a été présentement donné.

Le décret ne disait en effet rien au sujet du serment pas plus qu'il ne dit d'autre part que les budgets municipaux doivent être approuvés au Conseil d'administration.

Je sais bien que précédemment ces mêmes budgets étaient approuvés en Conseil privé, mais le Conseil privé a été supprimé, puisque le Conseiller privé lui-même a disparu. Et comme le nouveau décret ne parle pas que les budgets municipaux doivent être nécessairement approuvés par le Conseil d'administration, il s'en suit, à mon

avis qu'ils doivent être approuvés par l'Administrateur seul.

Il paraît qu'il n'en est rien. Or vous voyez le budget que nous sommes appelés à voter, approuvé par les maires de Miquelon et de l'Île aux Chiens, par le chef du service des Douanes, qui fait rentrer notre octroi de mer, par le Trésorier payeur, notre receveur municipal, et enfin, par le Président de la Chambre de Commerce, dont l'année dernière la population, à tort ou à raison, n'a même plus voulu comme conseiller municipal et dont les fonctions purement consulaires, n'ont rien à voir dans les affaires municipales.

Pouvons-nous Messieurs sans faillir à notre dignité, sans trahir notre mandat, accepter cette situation ?...

La question ne se pose même pas.

Enfin, mes chers collègues l'avant dernière année, la situation budgétaire était des plus difficiles. L'administration locale fit une trouvaille et réussit à faire partager sa manière de voir aux membres du Conseil municipal qui nous ont précédé sur ces bancs. C'était une réduction de 10 000 sur les employés de la mairie. D'excellents serviteurs, qui avaient 30 ans de service et qui gagnaient à peine 2000 francs, des ouvriers à 4 francs 50 par jour, des pompiers subventionnés de 100 francs par an, tout le monde y a passé, bien que tous ces gens gagnaient à peine le morceau de pain nécessaire à l'existence, bien qu'ils fussent condamnés à n'avoir jamais aucune retraite. Si ces choses étaient connues de nos ministres actuels, que le sort de la classe ouvrière préoccupe à juste titre, ils se diraient qu'il s'est passé véritablement de bien tristes choses, de bien drôles de choses dans notre pays! Cela n'a pas empêché du reste notre colonie de payer quelque temps après, malgré notre situation lamentable: 1 Administrateur et 2 Gouverneurs, 2 Présidents du Conseil d'appel et 2 Procureurs de la République à la fois.

L'année dernière nous faisions des économies. Nous soldions 14400 francs de dettes de 1903 et nous laissions à notre tour 9000 francs de déficit. Le boni était d'environ 5000 francs—année exceptionnellement heureuse!

Mais cette année-ci, les rentrées ont encore considérablement baissé et nous laisseront du déficit.

Or les dettes de 1904 et 1905 s'élèvent à environ 22 000 francs, sans compter la créance L'agrosillière toujours en contestation.

Cependant la situation de la commune, malgré les deux plus tristes années de crise que la colonie ait jamais subies, n'est pas plus mauvaise, bien loin de là, que le jour où nous avons pris en main les affai-

res municipales. Et cette année bien qu'on ait pu réparer le cimetière et certaines rues de la Ville, nos dépenses ne s'élèveront qu'à 90 000 francs alors qu'elles se sont élevées sous la municipalité Daygrand à plus de 117 000 francs.

En sommes nous avons réalisé en dépenses par rapport à l'exercice 1904 une économie de plus de 8 000 francs en 1905 et en 1906 une économie de plus de 27 000 francs.

Il ne faut guère compter cependant pour l'exercice 1906 sur plus de 84 000 francs de recettes, et l'année prochaine avec la diminution de l'armement et l'expatriation, les recettes municipales s'élèveront à peine à 65 000 francs. Monsieur l'Administrateur ayant bien voulu par ailleurs augmenter nos ressources de 7 500 francs, on peut donc compter sur une recette totale probable de 72 500 francs.

En dépenses on pourra réaliser une économie de 3 200 francs sur la lumière électrique et de 800 francs sur le personnel des travaux, soit en tout au maximum 4 000 francs. Mais par ailleurs les canaux de la ville sont en piteux état, le réservoir du Rond Point a un besoin urgent de grosses réparations, nos routes deviennent impraticables, nos bâtiments communaux tombent en ruines et nos dettes restent impayées.

Réduire notre personnel?... Je défi qu'on me cite un seul employé de la ville dont les fonctions ne sont pas indispensables.

Chercher des taxes nouvelles?...

La population écrasée de charges n'en veut plus et ne peut plus en solder.

Comment faire alors?... Il faut que l'administration locale se décide enfin à nous donner nos ressources normales. Que pendant que la commune de Saint-Pierre était prospère, elle en ait profité, soit; mais maintenant il lui appartient de nous les rendre et non pas d'essayer par un moyen détourné de nous donner le coup de grâce en laissant croire que nous ne pouvons pas faire face à notre situation.

Nous rendre 6 000 francs sur le personnel de l'Instruction publique que nous n'aurions jamais dû payer, c'est bien; mais nous rendre les 16 000 francs qu'elle nous enlève annuellement pour payer ce personnel serait juste et équitable, puisqu'en France il en est ainsi et qu'encore une fois nous sommes des Français et non des indigènes.

Nous restituer tout notre octroi de mer, est également une chose qu'on nous doit.

C'est en effet pour rentrer à Saint-Pierre, que les marchandises payent l'octroi.

On n'aurait donc, le droit d'enlever une recette propre à la commune de St-Pierre ni légalement ni fiscalement, sans léser

nos intérêts, pour subventionner Miquelon et l'Île aux Chiens. Que l'administration dispose comme elle l'entend pour ces deux communes et nous rendre ce qui nous appartient en propre.

De plus l'administration nous prend 10 000 pour constater simplement le droit d'octroi de mer (en dehors des frais de perception du trésor) C'est de la véritable usure administrative, si je puis m'exprimer ainsi, commise à notre préjudice; le service qui nous est rendu eu la circonstance par l'administration pouvant être évalué à peine à 2 000 si on l'estimait à sa juste valeur.

Enfin cette dernière laisse à notre charge à peu près tous les frais d'Assistance publique. Par ailleurs elle perçoit la totalité des recettes des permis de chasse, à l'encontre de ce qui se passe encore en France..

Oui on dirait, mes chers collègues, qu'on veut nous empêcher de vivre financièrement. Pensez-vous par hasard à nous supprimer, lorsqu'on crée des communes et celles-là subventionnées, s'il vous plaît, dans les pays malgaches mêmes?... Qu'on songe alors, que nous vivons à côté de pays libres, que la France a déjà perdu Terre-Neuve et le Canada.....

Certes jamais nous n'accepterions, non Français, la domination étrangère, mais lorsqu'il n'y aura plus de Français à Saint-Pierre, et cela sera peut-être bientôt, plus tôt qu'on ne le pense, l'Américain viendra!

Et puis enfin que peut-on nous reprocher?... Est-ce des fraudes électorales, un manque d'éducation politique, des prévarications, du gaspillage?... qu'on le dise donc.

Nous avons le droit de vivre et nous vivrons.

Nous avons droit à nos libertés municipales et nous les aurons.

Nous devons rentrer dans nos recettes normales et nous y rentrerons.

Et cela parce que le bon droit finit toujours par triompher!

Nous attendrons pour voter le budget qu'on veuille bien nous permettre de le voter. Si l'on passe outre, ce n'est pas encore le maire que vous avez aujourd'hui à votre tête qui prendra la responsabilité d'ordonner les recettes et les dépenses de la Commune de Saint-Pierre pour l'année 1907.

J. F. POMPÉI

Imp. de la VIGIE